



PROGRAMME « PROMOTION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST »

COMPTE-RENDU - COMITÉ D'ATTRIBUTION DE L'APPEL 2022 « COUP DE POUCE POUR LES PME ET COOPERATIVES DES FILIERES AGROALIMENTAIRES LOCALES QUI CHERCHENT A CHANGER D'ECHELLE »

HBF – 25/10/2022

1. INFORMATIONS SUR LE FONDS 2022

Un fonds de soutien aux projets scindé en deux

- Sur l'enveloppe totale de 650 000 € disponibles en 2022, **500 000 € ont été affectés à l'appel à projets (AAP) « général »**. Cet appel ouvert finance des projets de coopération entre une organisation européenne et une organisation ouest-africaine (des associations ou coopératives) répondant spécifiquement à l'un des questionnements prioritaires suivants :
 - Comment la mise en marché des produits locaux peut-elle être rémunératrice pour les paysannes, les paysans et les autres acteurs des filières, au-delà des marchés de niche, et vectrice d'une alimentation de qualité produite et transformée dans le pays ou la sous-région ?
 - Comment les produits locaux issus de l'agriculture familiale paysanne peuvent-ils accéder de façon pérenne aux marchés institutionnels ?
 - Comment faire des consommateurs ouest-africains, et leurs organisations, des acteurs à part entière de la consommation massive des produits locaux sains ?
 - ⇒ Le comité d'attribution a retenu 10 projets, pour un montant de subvention total de 489 806 € (10 194 € restent de l'enveloppe disponible). Deux projets ont été inscrits en liste d'attente.
- **150 000 € ont été affectés à un appel à projets « Coup de pouce pour les PME et coopératives des filières agroalimentaires qui cherchent à changer d'échelle »** (objet du présent compte-rendu), construit en concertation avec la Sidi¹, investisseur solidaire.

¹ Solidarité internationale pour le développement et l'investissement.



L'AAP restreint Coup de pouce en partenariat avec la Sidi

Il s'agit d'un appel restreint, destiné aux coopératives et PME² ouest-africaines des réseaux Pafao, Roppa et Jafowa³ qui cherchent à développer les filières alimentaires locales mais butent sur l'accès au financement (non éligibles au financement bancaire ou solidaire).

Les lignes directrices - voir l'extrait ci-dessous - ont été coconstruites par la Fondation de France, le CFSI et la Sidi, avec l'appui de Laurent Grolleau (Jafowa).

En 2022, le dispositif « Coup de pouce » est donc axé sur le changement d'échelle type « **autonomie/grandissement** » **des PME ou coopératives**, qui butent sur des difficultés d'accès au financement bancaire ou solidaire. **Les acteurs économiques des filières agroalimentaires ouest-africaines se trouvent confrontés à l'absence de solution de financement entre 10 et 200 K€**. Il est en effet coûteux de financer de petites entreprises (même si elles sont rentables) si leur besoin de financement se situe dans cette fourchette appelée le *missing middle*⁴. Même les investisseurs solidaires, pour des soucis d'efficacité, ne peuvent se permettre de financer des structures de taille trop modeste (pas de crédit en-dessous de 75 K€ par exemple actuellement pour la Sidi).

Ce dispositif « Coup de pouce » ne comble pas le *missing middle*. Il a vocation à permettre à l'entreprise de lever un blocage qui l'empêche de se développer, en particulier en devenant éligible à un financement bancaire ou solidaire⁵. [...]

Le dossier ne pourra être retenu que si l'autonomie et/ou la croissance de la structure sert un changement d'échelle du consommateur local avec à la clé des emplois décents créés, des richesses produites et partagées de manière équitable, l'amélioration de l'accès à une alimentation saine et nutritive et en quantité suffisante, etc.

L'appel a été lancé le 7 mars auprès d'une liste de 40 porteurs de projets Pafao, connus du secrétariat du CFSI pour l'accompagnement qu'ils mènent auprès de structures économiques sur les filières locales⁶ ainsi qu'auprès de Jafowa, de la Sidi, du Roppa (secrétariat exécutif et les quatre plateformes nationales qui prennent part à l'animation-pays, à savoir celles du Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo) et de Commerce Equitable France pour diffusion.

L'appel n'était pas restreint au sens strict car les demandeurs pouvaient se faire parrainer par un membre d'un des trois réseaux Pafao, Roppa, Jafowa.

Commerce équitable France a souhaité diffuser l'appel auprès des porteurs de son programme Equité qui peuvent être actifs sur les filières locales mais ils n'étaient éligibles qu'à la condition susmentionnée.

Une réunion d'information sur le Coup de pouce a eu lieu en visioconférence le 10 juin 2022.

² On entend ici par PME une entreprise formelle dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200 millions de FCFA.

³ Organisation déjà soutenue par Pafao, déjà soutenue par Jafowa ou membre du Roppa.

⁴ Les petites et moyennes entreprises (PME) ont tendance à être trop grandes pour que les institutions de microfinance puissent répondre à leurs besoins, tout en étant trop petites / avec un profil trop risqué pour être financées par le secteur bancaire formel, d'où ce que l'on appelle le *missing middle* (« chaînon manquant »).

⁵ L'un des objectifs de ce Coup de pouce test était de rapprocher les entreprises soutenues par Pafao des critères permettant à la Sidi de les soutenir. Quelques cas existent (Siatol et Bioprotect qui ont bénéficié indirectement de projets Pafao) mais la plupart des entreprises actives sur les filières locales ne sont pas assez « sûres » pour les investisseurs.

⁶ Sources d'information : rapports de suivi et autres documents sur les initiatives soutenues, participation à la capitalisation

La date limite de soumission des dossiers était le 1^{er} juillet 2022.

2. DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION DES DOSSIERS

Quelques éléments sur les dossiers reçus

32 dossiers de demande de subvention ont été reçus d'entreprises de 4 pays seulement (voir le graphe ci-dessous) malgré une diffusion bien plus large. Voici des facteurs expliquant la provenance des demandes :

- Les ONG du réseau Pafao et les plateformes nationales du Roppa se sont peu impliquées pour accompagner des entreprises et OP à répondre. La Ctop (Togo), l'Oadel (Togo), AFL (Burkina/Togo/Bénin) et Aprossa (Burkina Faso) font exception car ils y ont consacré un temps de travail conséquent.
- Les OP sénégalaises n'ont pas encore fait la transition pour passer d'un statut associatif à un statut coopératif (prévu par des textes législatifs⁷), elles n'étaient donc pas éligibles.

Pays des entreprises ayant envoyé une demande



21 dossiers sur 32 reçus ont été déclarés éligibles au terme de l'examen conjoint des dossiers par le CFSI et la Fondation France le 6 juillet 2022. Les 11 dossiers déclarés inéligibles l'ont été pour les raisons suivantes : absence de parrain appartenant à l'un des réseaux, absence d'états financiers, statut différent de PME ou coopérative.

Composition du comité d'attribution

Le comité d'attribution était composé de :

- pour la Fondation de France : Gaëlle Kergraisse, Isabelle Hoyaux, Laurent Grolleau ;
- pour le CFSI : Julie Stoll (Commerce équitable France) Cécile Broutin et Floriane Thouillot (Gret), Philippe Ki (Afrique Verte Burkina Faso), Chikomborero Gonese, Anne-Françoise Taisne.
- pour la Sidi : Jean-Baptiste Cousin

Chaque membre a instruit plusieurs demandes. Chaque demande avait deux instructeurs (lecteur 1, lecteur 2).

Déroulement de la réunion du comité d'attribution

Il s'est réuni le 22 septembre 2022 avec les membres du comité d'attribution et :

⁷ Dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (Ohada)

COMPTE-RENDU - COMITÉ D'ATTRIBUTION DE L'APPEL 2022 « Coup de pouce pour les PME et coopératives des filières agroalimentaires locales qui cherchent à changer d'échelle » |

- Laurent Grolleau (Jafowa) qui a été invité à participer aux débats du fait de sa connaissance des PME et coopératives ouest-africaines. Aucun dossier ne lui a été attribué ;
- Hélène Basquin Fané (CFSI) pour la préparation, l'animation et le suivi de l'instruction ;

Jean-Baptiste Cousin, Isabelle Hoyaux et Julie Stoll étaient absents mais avaient transmis leurs avis en tant que lecteurs 1 et 2.

Le comité d'attribution n'a retenu que 4 demandes en l'état, pour un montant total de 79 574 € : deux PME au Togo, Julado et ChocoTogo, la coopérative Upromabio et la PME laitière Nagrin au Burkina Faso. Beaucoup de demandes ne correspondaient pas aux lignes directrices ou étaient disproportionnées par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise.

Parmi ces petites entreprises, il a été retenu de proposer un accompagnement à 3 d'entre elles jugées prometteuses pour les aider à mieux cibler leur demande d'appui avant de leur accorder un soutien au maximum égal à la moitié de leur chiffre d'affaires 2021. La valeur de cet accompagnement (qui pourrait se dérouler à Lomé et être mutualisé) a été estimée à 1 500 € par entreprise. Avec les subventions qui seraient accordées à l'issue de l'accompagnement, l'enveloppe est donc consommée à hauteur de **106 574 €**.

Le dossier de la coopérative Buud Baoré a été jugé intéressant (marchés des cantines scolaires, accompagnement Aprossa) bien que la coopérative traverse une période difficile du fait du contexte sécuritaire. Même si la demande ne correspond pas aux lignes directrices (elle est très axée sur la production et inclut le salaire du gestionnaire), la Fondation de France a décidé de présenter le dossier au Comité des Solidarités internationales et Urgences de la Fondation de France sous réserve de budget disponible sur la fin de l'année.

Conclusions et recommandations pour un prochain Coup de pouce

Il est normal de ne pas dépenser toute l'enveloppe pour une première fois, cela prend du temps pour que le dispositif soit compris (l'échange oral se révèle souvent indispensable).

L'exercice a été jugé intéressant par les instructeurs. Pour un prochain appel, ils recommandent :

- de revoir les questions pour que les demandeurs expliquent mieux comment le Coup de pouce leur permet de dépasser le *missing middle*.
- de fixer un ratio maximal pour la subvention demandée par rapport au dernier chiffre d'affaires réalisé (la moitié ?).
- d'offrir la possibilité d'un versement de 10 % de la subvention pour la structure qui parraine la demande et accompagne le demandeur dans la rédaction du dossier.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES FONDS

n°	Bailleur	Porteur	Parrain	Pays action	Objet du coup de pouce	Filière	durée	subv
2022092	CFSI	Laiterie Nagrin	AFL	Burkina Faso	Achèvement de la construction d'un nouveau site de production pour répondre aux normes, formation du personnel à ces normes et production de comptes certifiés	Lait local	4	20 000 €
2012093	FDF	Upromabio	-	Burkina Faso	Mise à niveau administrative et comptable permettant de diversifier les IMF partenaires et d'augmenter le fonds de roulement / matériel et emballages pour accompagner la croissance du chiffre d'affaires	Mangues	11	19 588 €
2022097	CFSI	Scoops Espérance	CTOP	Togo	Accompagnement pour revoir la demande => construction d'une unité de transformation des pommes cajou aux normes, formation en hygiène et en gestion	Jus de pomme cajou	6	7 500 €
2022100	FDF	Julado	CTOP	Togo	Aménagement de l'usine, achat de matériel de contrôle qualité, de matériel informatique et bureautique, recherche de marchés au Bénin et Burkina Faso pour accompagner la croissance de l'activité	Jus de fruits	12	19 986 €
2022105	FDF (CFSI pour accompagnement)	Cadie Land	CTOP	Togo	Accompagnement pour revoir la demande => nouveau site de production de farines panifiables pour répondre à la démarche HACCP (hygiène alimentaire)	Farines panifiables	6	13 000 €
2022110	FDF (CFSI pour accompagnement)	Scoops Terre bénie	CTOP	Togo	Accompagnement pour revoir la demande => magasin de stockage pour sécuriser les approvisionnements, formations en gestion.	Huile de palmiste	4	6 500 €
2022116	CFSI	ChocoTogo	Oadel	Togo	Achat d'un terrain et étude de faisabilité technico-économique pour un bâtiment visant une production semi-industrielle (terrain en garantie pour le prêt bancaire devant financer la construction)	Cacao et dérivés	12	20 000 €
2022120	FDF hors CdP	Buud Baoré	Aprossa	Burkina Faso	Appui à la production de niébé (compost, mécanisation, champs écoles paysans) et plaidoyer auprès des communes (cantines scolaires).	Niébé	12	20 000 €

